

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

Présents BERTHAUD Lilian, PUYFAGES Mickael, ADINS Baptiste, JOLY Bernard, CARE-BUISSON Suzanne, MAGDELAINE /BOISSON Florence, COURVOISIER Sébastien, PERRODIN Hervé, TRECOURT-SAMSON Isabelle, PERNOT Martine, PELLETIER Béatrice, VOISE Damien

Excusée : ROY Anthony qui donne pouvoir à M. ADINS

Absent : ROYER Nathalie

Ouverture séance : 20H 30

✓ Approbation compte-rendu 08 décembre 2020.

Devis POLYMIX

Vu la nécessité d'installer du matériel de sonorisation et de vidéo dans la salle multi-activités

M. Le Maire présente au Conseil Municipal

le devis de l'entreprise POLYMIX d'un montant de 5525€ HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

_ autorise M. Le Maire à signer ce devis d'un montant de 5 525€ HT.

_ autorise M. Le Maire à mandater la facture correspondante

Délibération pour solliciter une demande de subvention de dotation d'équipements des territoires ruraux et une demande de subvention DST concernant l'aménagement de la rue Jean Rostand et de la Rue de la Brenne

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux rue Jean Rostand et de la Rue de la Brenne

« En effet, une partie la rue Jean Rostand et la rue de la Brenne doivent être revêtues par les services de la communauté de communes Bresse Haute Seille. Ces voiries datant de 20 ans n'étaient pas pourvues d'écoulement d'eau ni de trottoirs. Nous devons remédier à cela car celles-ci vont servir à desservir le futur lotissement.

Ces travaux sont donc nécessaire et perdurons comme les derniers pour une durée de 20 ans. »

Vu les devis de l'entreprise BONNEFOY d'un montant de 25 643€ HT pour réaliser ces travaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

_ adopte l'opération d'aménagement de la rue Jean Rostand et de la Rue de la Brenne

_ approuve le plan de financement prévisionnel

_ s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

_ autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Postes de dépenses	Montant HT
Réfection de trottoirs	25 643 €
TOTAL Général HT	25 643€

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	7 692.90€
Conseil départemental	Sollicité	6 410.75€

Sous-total		14 103.65 €
Autofinancement		11 539.35€
Coût HT PREVISIONNEL		25 643€

Un courrier a été envoyé aux riverains de la Rue de la Brenne et une partie de la rue Jean Rostand pour savoir s'ils étaient bien raccordés au réseau d'assainissement.

Une demande de mise en place d'un stop dans le croisement de la rue Jean Rostand et le Chemin de Moidesseule a été faite.

Demande de jardins 2021

Vu l'article L2122-2 du CGPPP, L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire.

Vu les demandes de certains usagers pour une disposition de jardins à exploiter

Vu l'obligation de créer des conventions annuelles avec les demandeurs,

Considérant que la commune dispose de ces terrains à usage réservé au jardinage

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- D'attribuer les jardins entretenus durant l'année 2021, aux demandeurs qui ont payé leurs cotisations annuelles de 30 €.
- Les jardins devront être entretenus en jardins ou en espaces verts.
- Ceux qui n'ont pas réglé leurs loyers ne disposeront plus des jardins attribués.
- Attribue les parcelles de terrain sur demandes effectuées en mairie pour 30 € annuel, dans les mêmes conditions de mise à disposition.

Charge le maire d'effectuer le partage des terrains de l'île suivant les demandes en cours et d'établir les conventions correspondantes pour l'année 2021.

Convention PETR

En attente de la validation de la convention.

Délibération reportée

Délibération pour solliciter une demande de subvention de dotation d'équipements des territoires ruraux concernant la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « La Poste »

Considérant la nécessité de mettre en accessibilité l'arrêt de bus « La Poste » situé rue Jean Moulin à Sellières,

Vu le devis du bureau d'étude BEVRD d'un montant de 3 100€ HT

Vu le plan de financement d'un montant de 33 589.50€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- _ adopte l'opération de mise en accessibilité de l'arrêt de bus
- _ approuve le plan de financement prévisionnel
- _ s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- _ autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Postes de dépenses accessibilité	Montant HT
Etude de mise en accessibilité	3 100 €
Mise en accessibilité	33 589.50€
TOTAL Général HT	36 689.50€

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	12 841.33€
Conseil régional	Sollicité	16 000€
Sous-total		28 841.33 €
Autofinancement		7 848.17€
Coût HT PREVISIONNEL		36 689.50 €

Délibération pour solliciter une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche- Comté concernant la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « La Poste »

Considérant la nécessité de mettre en accessibilité l'arrêt de bus « La Poste » situé rue Jean Moulin à Sellières
Vu le plan de financement réalisé par le bureau d'étude BEVRD, d'un montant de 33 589.50€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- _ autorise M. Le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la région Bourgogne Franche- Comté
- _ s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- _ autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Legs de M. CARREZ

Madame MAGDELAINE BOISSON qui travaille dans l'étude de Maître RAULT quitte la salle et ne prend pas part au vote

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'aux termes d'un testament olographe en date du 25 avril 2020, Monsieur Jean- Paul CARREZ a institué pour légataire d'une partie de ses biens, la commune de Sellières, « je fais un don à la ville de Sellières pour l'entretien de l'Eglise qui a été sacrée par mon arrière/ arrière grand-oncle. Les 1020 actions L'OREAL seront nécessaires pour cette opération »

M. CARREZ est décédé à Lons- Le- Saunier le 18 août 2020.

Maître Julien RAULT qui est le notaire chargé de la succession a informé la commune par courrier du legs de M. CARREZ de 1020 actions L'OREAL d'une valeur totale de 293 148€ le 15 octobre 2020.

Conformément à l'article L2242-1 du CGCT qui prévoit que : «le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune»,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- accepte le legs, qui lui a été consenti par Monsieur Jean- Paul CARREZ;
- d'autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution des dispositions testamentaires de Monsieur Jean- Paul CARREZ;
- d'autoriser le maire à signer tous documents qui en seraient la conséquence.

Panneau Plan Guide ⇒ *Pas de délibération à prendre*

Vote taxes 2021

Pour rappel les taux 2020 étaient les suivants :

Taxe d'habitation 10%

Foncier bâti : 20.97%

Foncier non bâti : 42.05%

Délibération reportée

Avenant au marché concernant la construction de la salle multi activités- Lot 3

M. le Maire présente aux membres du conseil l'avenant au marché de construction de la salle multi activités pour le lot 3.

Il s'agit de moins-values.

Lot 3 maçonneries / VRD: - 2400.00 € TTC

Il y a lieu de se prononcer sur ces avenants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Valide l'avenant en moins-value au marché de construction de la salle multi-activités pour le lot suivant:

Lot 3 maçonneries / VRD: - 2400.00 € TTC

-Mandate M. Le Maire pour signer les documents relatifs à ces avenants.

Informations Diverses :

- o **Devis entreprise BEAUBOIS** : changement de fenêtre du bâtiment de la Poste : 1 607€ HT
- o **Devis JPI** : Extincteurs de la salle multi-activités + plan sortie de secours : 596.60€ HT
- o **Projet espace médical** : le Conseil Municipal est d'accord sur le principe
- o **MNT** : Prise en charge d'une partie de l'assurance personnelle maintien de salaire après 3 mois d'arrêt maladie. La commune prend en charge 3.20€, le reste est à la charge du souscripteur. Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'informations avant de réévaluer la somme donnée au personnel.
- o **Kiosque**: M. Sébastien COURVOISIER a pris contact avec le lycée de Saint Amour pour que des élèves participent à la création des barrières. Le projet ne pourra pas avoir lieu.
Un devis a été demandé à l'entreprise DUCHEMIN pour 7 garde-corps.
- o Date du prochain conseil : 16 février 2021 à 20h30

Levée séance 23h20

Le Maire, Bernard JOLY

